

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE RAMMERSMATT
DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean- Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Mesdames Alice BERNHARDT, Patricia PABST, Isabelle ROHRBACH.

Absent non excusée et non représentée : Mesdames Catherine CHAMBAUD et Corinne DETRAIT

Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande l'autorisation d'ajouter les points : 04 - 05 - 06 - 07 - 11.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de la séance du 03 décembre 2013,
2. Décision modificative chapitre 66 charges financières, chapitre 012 charges de personnel,
3. MESMA : avenants,
4. Téléphone et internet école de Rammersmatt : changement de titulaire de la ligne et refacturation au syndicat intercommunal de Leimbach / Rammersmatt,
5. FONPEL,
6. Conditions de location des chapiteaux le samedi 24 mai 2014 à l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin pour le festival polyphonics,
7. Contrat de fourrière,
8. Divers

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 03 décembre 2013,

Le procès verbal de la séance du 03 décembre dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé après inscription de l'annotation suivante :

Il faut lire Monsieur Christophe ZUMSTEIN présent.

POINT 2 : Décision modificative chapitre 66 charges financières, chapitre 012 charges de personnel,

Après examen des comptes, le Maire informe l'assemblée que les chapitres charges de personnel (012) et charges financières (66) présentent un solde négatif.

Il propose la décision modificative suivante :

En fonctionnement: Dépenses :

	Avant DM	DM	Après DM
cpt 623 Publicité, publications, relations publiques	20 710,00	-4 795,00	15 915,00
cpt 6411 Personnel titulaire	19 130,00	1 405,00	20 535,00
Cpt 6413 personnel non titulaire	6 755,00	605,00	7 360,00
cpt 66111 Intérêts payés a échéance	12 870,00	2 785,00	15 655,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

POINT 3 : MESMA : avenants,

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, informe le Conseil qu'en vue de clore définitivement l'opération de construction de la mairie-école et de la salle multi-activités, il convient de régulariser certains marchés par la conclusion d'avenants.

Avenant au lot n° 01 – Gros-œuvre – démolition – Ent. Lutringer-Sillon

Il rappelle que lors de la séance du conseil du 24 juin 2013, un projet d'avenant au marché – lot 01 de l'Entreprise Lutringer-Sillon, avait été proposé à l'approbation du Conseil.

Il avait pour objet de réduire le marché par un avenant en diminution de 7 637 €uros, hors taxes, tenant compte de certaines prestations non réalisées par l'entreprise dans le cadre de sa mission.

Or, compte-tenu des multiples travaux complémentaires qui ont été demandés à l'entreprise, cet avenant n'a pas été appliqué, de sorte qu'il y a lieu de le considérer comme annulé.

Il devra être remplacé par un nouvel avenant n° 2 au bénéfice du lot n° 01, pour un montant de 9 845 €uros, hors taxes.

Il concerne notamment la mise en place de dallages complémentaires à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, respectivement pour des montants de 3 722 et 1895 €uros, hors taxes.

Enfin, tout au long du chantier, et particulièrement à son achèvement, de nombreux travaux ont été commandés à l'entreprise qui les a réalisés en régie pour un montant de 3 868 €uros ; de sorte que le montant total de l'avenant à conclure avec cette entreprise s'élève à 9 845 €uros, hors taxes.

Le marché passe ainsi à 224 693,29 €uros, hors taxes, soit 268 733,17 €uros, TTC.

Avenant n° 02 – lot n° 04 – Etanchéité – RH Toiture : 1 567,17 €uros, ht

Le marché passe de 35 004,32 €uros, hors taxes à 36 571,49 €uros, hors taxes, soit 43 739,50 €uros, TTC.

Avenant n° 03 – lot n° 13 – VRD – espaces verts : STP Mader : - 2 155,84 €uros, ht

Le marché, tenant compte de l'avenant précédent, passe de 97 513,32 €uros, hors taxes à 95 357,49 €uros, hors taxes, soit 114 047,55 €uros, TTC.

Avenant n° 03 – lot n° 18 – Electricité – Ets VONTHRON : - 2 426,07 Euros, ht –

Le marché, tenant compte de l'avenant précédent, passe de 97 497,78 Euros, hors taxes à 95 071,71 Euros, hors taxes, soit 113 705,77 Euros, TTC.

Le Maire rappelle que les avenants aux différents marchés délibérés en séances des 24 juin 2013, 3 décembre 2013 et 21 janvier 2014, représentent un total de 57 603,62 Euros, hors taxes, pour un montant total initial des marchés de 1 188 847,39 Euros, hors taxes.

Le montant total des marchés de construction concernant les 18 lots, s'élève à 1 246 451,01 Euros, hors taxes, soit 1 490 755,30 Euros TTC.

Cela représente une augmentation globale de 4,845 % sur l'ensemble des marchés.

Pour une opération de réhabilitation de bâtiments anciens, il estime que « boucler » le budget avec une augmentation de moins de 5 % du budget initial représente une véritable prouesse technique, surtout tenant compte des aléas et des imprévus que le chantier a connus.

Il tient à nouveau à saluer tous les acteurs de cette opération qui ont permis d'aboutir à un tel résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir reçu les explications nécessaires :

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte de l'annulation pure et simple du projet d'avenant n° 2 avec l'entreprise Lutringer-Sillon ;
- prend acte des avenants énumérés ci-dessus à conclure avec les titulaires des lots énumérés et les approuve ;
- autorise la passation d'un avenant à chaque lot énuméré ci-dessus ;
- autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les avenants et tout document y relatif à intervenir à cet effet.

POINT 4 : Téléphone et internet école de Rammersmatt : changement de titulaire de la ligne et refacturation au syndicat intercommunal de Leimbach / Rammersmatt,

Monsieur le maire explique :

- que la nouvelle disposition des bureaux de la mairie nécessite l'installation d'un standard téléphonique,
- que celui-ci peut regrouper les lignes téléphoniques, le fax et internet de la mairie ainsi que la ligne téléphonique et internet de l'école,

Afin de faire des économies (suppression des abonnements de l'école) Monsieur le Maire de Rammersmatt propose de transférer la ligne téléphonique et d' internet sur le compte de la mairie de Rammersmatt selon annexe.

le Maire de Rammersmatt, propose au Syndicat de régler un forfait de 240 € par sur une base de 126.62 € de communications avec une augmentation de 3 % par an.

Il précise que les modalités de refacturation au syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt seront définies après consultation du percepteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le transfère de ligne proposé par Monsieur le Maire.

POINT 5 : FONPEL,

Monsieur Jean-Jacques GUTH, 2ème adjoint informe l'assemblée que les élus locaux peuvent adhérer à un fonds de retraite spécifique (FONPEL°) alimenté par une cotisation volontaire abondée par la commune pour un montant équivalent.

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, désire adhérer à cette complémentaire avec effet rétroactif au 1er avril 2008.

Après discussion, le conseil municipal décide à sept (7) voix pour et une (1) abstention d'inscrire au budget 2014 la somme nécessaire à l'abonnement de cette cotisation depuis le 1er avril 2008.

POINT 6 : Conditions de location des chapiteaux le samedi 24 mai 2014 à l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin pour le festival polyphonics,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord pour louer les chapiteaux.

Il propose d'organiser un montage et démontage afin de vérifier l'état des chapiteaux en présence des personnes de l'association qui seront responsables du montage et du démontage des chapiteaux lors de la manifestation.

Il propose de louer les chapiteaux 100 € chacun avec une caution de 100 € par chapiteaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition présentée par Monsieur le Maire.

POINT 7 : Contrat de fourrière,

Après débat le contrat est signé.

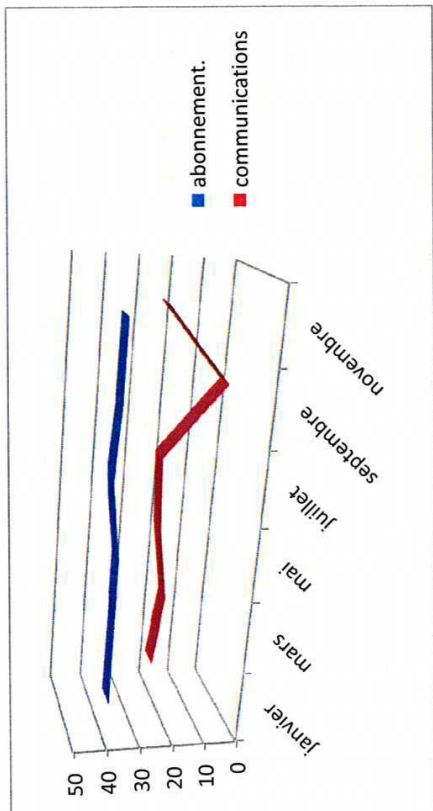
POINT 8 : Divers

Dématérialisation des documents : Le maire informe que le "scann" actuel ne sera peut-être pas compatible avec les normes de dématérialisation prévues pour le 1er janvier 2015.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

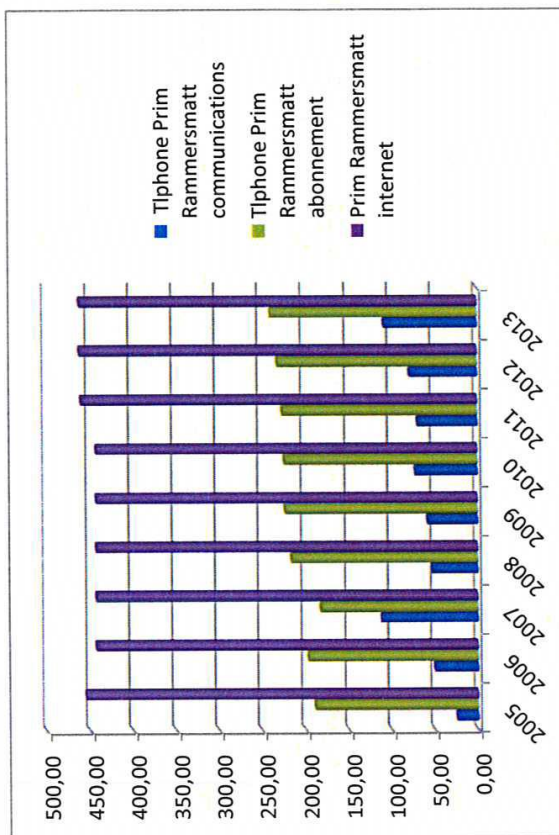
TÉLÉPHONE prim rammersmatt 03 89 37 81 15

date	abonnement.	communications	TOTAL
16-janv-13 janvier	38,75	20,19	58,94
14-mars-13 mars	38,75	17,61	56,36
16-mai-13 mai	38,75	20,81	59,56
16-juil-13 juillet	41,68	22,07	63,75
16-sept-13 septembre	40,54	3,43	43,97
15-nov-14 novembre	40,54	23,68	64,22
	239,01	107,79	346,80



Internet école Rammersmatt

04/01/2013 janvier	38,42
04/02/2013 février	38,42
04/03/2013 mars	38,42
04/04/2013 avril	38,42
04/05/2013 mai	38,42
04/06/2013 juin	38,42
04/07/2013 juillet	38,42
04/08/2013 août	38,42
04/09/2013 septembre	38,42
04/10/2013 octobre	38,42
04/11/2013 novembre	38,42
04/12/2013 décembre	38,42
	461,04



France TLCOM	Tiphone Prim Rammersmatt communications	Tiphone Prim Rammersmatt abonnement	Prim Rammersmatt internet
2005	24,40	188,04	454,80
2006	49,35	196,46	442,32
2007	111,68	182,31	442,32
2008	52,95	215,28	442,32
2009	57,85	222,56	442,22
2010	72,15	223,42	442,32
2011	68,79	225,30	459,48
2012	78,27	231,40	461,04
2013	107,79	239,01	461,04
2014	0,00	0,00	0,00
			667,24
			688,13
			736,31
			710,55
			722,63
			737,89
			753,57
			770,71
			807,84

TÉLÉPHONE MAIRIE rammersmatt 03 89 37 04 15

date	abonnement.	communications	forfait mobiles	présentation du n°	SMS	TOTAL tél.	abonnement fax	Total facture
25-janv-13 janvier	38,75	17,39	10,29	2,99	0,00	69,42	38,75	108,17
27-mars-13 mars	38,75	13,07	10,29	2,99	0,00	65,10	38,75	103,85
27-mai-13 mai	38,75	9,09	10,29	2,99	0,00	61,12	38,75	99,87
26-juil-13 juillet	42,01	9,89	10,29	2,99	0,00	65,18	42,01	107,19
26-sept-13 septembre	40,54	9,23	10,29	2,99	0,00	63,05	40,54	103,59
27-nov-13 novembre	40,54	19,36	10,29	2,99	0,00	73,18	40,54	113,72
	239,34	78,03	61,74	17,94	0,00	397,05	239,34	636,39

avant regroupement	total abon. + forfait	total com
téléphone	319,02	78,03
fax	239,34	239,34
mairie téléphone	558,36	78,03
école téléphone	239,01	107,79
Total téléphone	797,37	185,82
internet mairie	691,44	241,99
internet école	461,04	461,04
Total internet	1 152,48	241,99
Tlphone + internet	2 508,21	505,84
après regroupement		
économie		

date	abonnement.	communications	TOTAL
04/01/2013 janvier	57,62	12,47	70,09
04/02/2013 février	57,62	19,38	77,00
04/03/2013 mars	57,62	17,94	75,56
04/04/2013 avril	57,62	28,83	86,45
04/05/2013 mai	57,62	22,03	79,65
04/06/2013 juin	57,62	18,29	75,91
04/07/2013 juillet	57,62	10,84	68,46
04/08/2013 août	57,62	16,57	74,19
04/09/2013 septembre	57,62	25,27	82,89
04/10/2013 octobre	57,62	30,14	87,76
04/11/2013 novembre	57,62	33,86	91,48
04/12/2013 décembre	57,62	6,37	63,99
	691,44	241,99	933,43

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 21 janvier 2014

ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 03 décembre 2013,
2. Décision modificative chapitre 66 charges financières, chapitre 012 charges de personnel,
3. MESMA : avenants,
4. Téléphone et internet école de Rammersmatt : changement de titulaire de la ligne et refacturation au syndicat intercommunal de Leimbach / Rammersmatt,
5. FONPEL,
6. Conditions de location des chapiteaux le samedi 24 mai 2014 à l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin pour le festival polyphonics,
7. Contrat de fourrière,
8. Divers

	Qualité	Signature	Procuration
Monsieur Jean-Marie BOHLI	Maire		
Madame Patricia PABST	3ème Adjoint		
Monsieur Christophe ZUMSTEIN	Conseiller		
Monsieur Jean-Jacques GUTH	2ème Adjoint		
Madame Alice BERNHARDT	Conseillère		
Madame Corinne DETRAIT	Conseillère		
Madame Isabelle ROHRBACH	Conseillère		
Monsieur Jean-Marc KAELBEL	1er Adjoint		
Madame Catherine CHAMBAUD	Conseillère		